



Date : 26 mars 2024

Commune de VILLEFRANQUE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE

**DU 26 MARS 2024**

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursuia de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETACHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s) : M. CABEZAS, M SIRAC.

Secrétaire de séance : Mme ECHAIDE a été élue secrétaire de séance.

**1/ n°24\_03\_26\_1 : Budget Principal : Approbation du Compte de Gestion 2023** *Nomenclature actes : 7-1*

*Décisions Budgétaires*

Rapporteur : M ESCAPIL-INCHAUSPÉ

**Budget Principal : Approbation du compte de gestion 2023**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTION
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	1 775 644,91 €	2 564 765,09 €	4 340 410,00 €
Titres de recettes émis	778 547,45 €	2 467 345,31 €	3 245 892,76 €
Réduction de titres		846,33 €	846,33 €
Recettes nettes	778 547,45 €	2 466 498,98 €	3 245 046,43 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	1 775 644,91 €	2 564 765,09 €	4 340 410,00 €
Mandats émis	1 231 804,90 €	2 113 518,30 €	3 345 323,20 €
Annulations de mandats		270,00 €	270,00 €
Dépenses nettes	1 232 804,90 €	2 113 248,30 €	3 345 053,20 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent		353 250,68 €	
Déficit	453 257,45 €		100 006,77 €

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les résultats du compte de gestion dressé par M le Responsable du Service de Gestion Comptable de la Côte Basque,

Après avoir écouté M Escapil-Inchauspé et M le Maire dans leurs explications complémentaires et en avoir délibéré,

Après s'être assuré que le Service de Gestion Comptable de la Côte Basque a repris dans ses écritures le montant de chacun de soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes ainsi visés et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, statuant sur l'exécution du budget 2023 en ce qui concerne ses différentes sections budgétaires :

- **DECLARE** que ces comptes n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- **ADOpte** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de la Côte Basque, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire de Villefranche.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranche, le 27 mars 2024

Le Maire,



Marc SAINT-ESTEVEN

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le 03/04/24

Mise en ligne sur le site internet le.....



Date : 26 mars 2024

Commune de VILLEFRANQUE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE  
DU 26 MARS 2024**

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursuia de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETCHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s): M. CABEZAS, M SIRAC.

Secrétaire de séance : Mme ECHAIDE a été élue secrétaire de séance.

**2/ n°24\_03\_26\_2 : Budget Annexe « Cimetière » : Approbation du Compte de Gestion 2023**

*Nomenclature actes : 7-1 Décisions Budgétaires*

Rapporteur : M ESCAPIL-INCHAUSPÉ

**Budget Annexe « Cimetière » : Approbation du compte de gestion 2023**

Le compte de gestion tenu par le responsable du Service de Gestion Comptable de la Côte Basque pour le Budget Annexe « Cimetière » présente les résultats suivants :

**BUDGET ANNEXE « CIMETIERE »**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	21 052,03 €	2 534,77 €	<b>23 586,80 €</b>
Titres de recettes émis		5 049,54 €	<b>5 049,54 €</b>
Réduction de titres			
Recettes nettes		5 049,54 €	<b>5 049,54 €</b>
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	21 052,03 €	2 534,77 €	<b>23 586,80 €</b>
Mandats émis	21 052,03 €	0,15 €	<b>21 052,18 €</b>
Annulations de mandats			
Dépenses nettes	21 052,03 €	0,15 €	<b>21 052,18 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent		5 049,39 €	
Déficit	21 052,03 €		<b>16 002,64 €</b>

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les résultats du compte de gestion dressé par M le Responsable du Service de Gestion Comptable de la Côte Basque,

Après avoir écouté M Escapil-Inchauspé et M le Maire dans leurs explications complémentaires et en avoir délibéré,

Après s'être assuré que le Service de Gestion Comptable de la Côte Basque a repris dans ses écritures le montant de chacun de soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes ainsi visés et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, statuant sur l'exécution du budget 2023 en ce qui concerne ses différentes sections budgétaires :

- **DECLARE** que ces comptes n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- **ADOPTE** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de la Côte Basque, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire de Villefranche.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranche, le 27 mars 2024

**Le Maire,**



**Marc SAINT-ESTEVEN**

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le 03/04/24

Mise en ligne sur le site internet le.....



Date : 26 mars 2024

Commune de VILLEFRANQUE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE

DU 26 MARS 2024

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursuia de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETCHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s): M. CABEZAS, M SIRAC.

Secrétaire de séance : Mme ECHAIDE a été élue secrétaire de séance.

### 3/ n°24\_03\_26\_3 : Budget Annexe « Multiple Rural » : Approbation du Compte de Gestion 2023

Nomenclature actes : 7-1 Décisions Budgétaires

Rapporteur : M ESCAPIL-INCHAUSPÉ

### Budget Annexe « Multiple Rural » : Approbation du compte de gestion 2023

Le compte de gestion tenu par le Responsable du Service de Gestion Comptable Côte Basque pour le Budget Annexe « Multiple Rural » présente les résultats suivants :

**BUDGET ANNEXE « MULTIPLE RURAL »**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	50 000,00 €	107 760,06 €	157 760,06 €
Titres de recettes émis	4 208,00 €	18 882,92 €	23 090,92 €
Réduction de titres			
Recettes nettes	4 208,00 €	18 882,92 €	23 090,92 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	50 000,00 €	107 760,06 €	157 760,06 €
Mandats émis	40 535,42 €	4 237,78 €	44 773,20 €
Annulations de mandats			
Dépenses nettes	40 535,42 €	4 237,78 €	44 773,20 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent		14 645,14 €	
Déficit	36 327,42 €		21 682,28 €

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les résultats du compte de gestion dressé par M le Responsable du Service de Gestion Comptable de la Côte Basque,

Après avoir écouté M Escapil-Inchauspé et M le Maire dans leurs explications complémentaires et en avoir délibéré,

Après s'être assuré que le Service de Gestion Comptable de la Côte Basque a repris dans ses écritures le montant de chacun de soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes ainsi visés et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, statuant sur l'exécution du budget 2023 en ce qui concerne ses différentes sections budgétaires :

- **DECLARE** que ces comptes n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- **ADOpte** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de la Côte Basque, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire de Villefranque.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranque, le 27 mars 2024

**Le Maire,**



**Marc SAINT-ESTEVEN**

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le 23/04/2024

Mise en ligne sur le site internet le.....



Date : 26 mars 2024

Commune de VILLEFRANQUE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE  
DU 26 MARS 2024**

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursuia de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETCHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s) : M. CABEZAS, M SIRAC.

Secrétaire de séance : Mme ECHAIDE a été élue secrétaire de séance.

**4/ n°24\_03\_26\_4 : Budget Annexe « Bar – Restaurant – Trinquet » : Approbation du Compte de Gestion 2023 *Nomenclature actes : 7-1 Décisions Budgétaires***

Rapporteur : Jean-Michel ESCAPIL-INCHAUSPÉ

Le compte de gestion tenu par le Responsable du Service de Gestion Comptable Côte Basque pour le Budget Annexe « Bar Restaurant Trinquet » présente les résultats suivants :

**BUDGET ANNEXE BAR RESTAURANT TRINQUET**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales	53 842,89 €	61 390,56 €	115 233,45 €
Titres de recettes émis	25 623,00 €	20 606,58 €	46 229,58 €
Réduction de titres			
Recettes nettes	25 623,00 €	20 606,58 €	46 229,58 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales	53 842,89 €	61 390,56 €	115 233,45 €
Mandats émis	9 000,00 €	29 064,18 €	38 064,18 €
Annulations de mandats			
Dépenses nettes	9 000,00 €	29 064,18 €	38 064,18 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent	16 623,00 €		8 165,40 €
Déficit		8 457,60 €	

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les résultats du compte de gestion dressé par M le Responsable du Service de Gestion Comptable de la Côte Basque,

Après avoir écouté M Escapil-Inchauspé et M le Maire dans leurs explications complémentaires et en avoir délibéré,

Après s'être assuré que le Service de Gestion Comptable de la Côte Basque a repris dans ses écritures le montant de chacun de soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes ainsi visés et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, statuant sur l'exécution du budget 2023 en ce qui concerne ses différentes sections budgétaires :

- **DECLARE** que ces comptes n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- **ADOpte** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de la Côte Basque, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire de Villefranche.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranche, le 27 mars 2024

Le Maire,



Marc SAINT-ESTÈVEN

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le 23/04/24

Mise en ligne sur le site internet le.....



Date : 26 mars 2024

Commune de VILLEFRANQUE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE

DU 26 MARS 2024

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursuia de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETCHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M. MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s): M. CABEZAS, M SIRAC.

Secrétaire de séance : Mme ECHAIDE a été élue secrétaire de séance.

**5/ n°24\_03\_26\_5 : Budget Annexe « Lotissement Eskola Ondoa » : Approbation du Compte de Gestion 2023** *Nomenclature actes : 7-1 Décisions Budgétaires*

Rapporteur : M ESCAPIL-INCHAUSPÉ

### Budget Annexe « Lotissement Eskola Ondoa » : Approbation du compte de gestion 2022

Le compte de gestion tenu par le Responsable du Service de Gestion Comptable Côte Basque pour le Budget Annexe « Eskola Ondoa » présente les résultats suivants :

**BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT ESKOLA ONDA »**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales		168 641,05 €	168 641,05 €
Titres de recettes émis		50,20 €	50,20 €
Réduction de titres			
Recettes nettes		50,20 €	50,20 €
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales		168 641,05 €	168 641,05 €
Mandats émis		22 096,82 €	22 096,82 €
Annulations de mandats			
Dépenses nettes		22 096,82 €	22 096,82 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
Excédent			
Déficit		22 046,62 €	22 046,62 €

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les résultats du compte de gestion dressé par M le Responsable du Service de Gestion Comptable de la Côte Basque,

Après avoir écouté M Escapil-Inchauspé et M le Maire dans leurs explications complémentaires et en avoir délibéré,

Après s'être assuré que le Service de Gestion Comptable de la Côte Basque a repris dans ses écritures le montant de chacun de soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes ainsi visés et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, statuant sur l'exécution du budget 2023 en ce qui concerne ses différentes sections budgétaires :

- **DECLARE** que ces comptes n'appellent ni observation ni réserve de sa part,
- **ADOpte** le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Responsable du Service de Gestion Comptable de la Côte Basque, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire de Villefranche.

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le 03/04/24

Mise en ligne sur le site internet le.....

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranche, le 27 mars 2024

**Le Maire,**

**Marc SAINT-ESTEVEN**





Date : 26 mars 2024

Commune de VILLEFRANQUE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE  
DU 26 MARS 2024**

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursuia de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETACHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s): M. CABEZAS, M SIRAC.

Secrétaire de séance : Mme ECHAIDE a été élue secrétaire de séance.

**6/ n°24\_03\_26\_6 : Budget Principal : Approbation du Compte Administratif 2023** *Nomenclature actes : 7-1 Décisions Budgétaires*

Rapporteur : M ESCAPIL-INCHAUSPÉ

**Budget principal : Approbation du Compte Administratif 2023**

Pour le vote du Compte Administratif, Monsieur le Maire se retire.

M ESCAPIL-INCHAUSPE, adjoint aux Finances est élu comme Président de séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M ESCAPIL-INCHAUSPÉ délibérant sur le Compte Administratif 2023 du Budget Principal, dressé par Monsieur le Maire de Villefranque,

**DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

## FONCTIONNEMENT

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitre	Libellé	Réalisé Compte Administratif 2023
011	Charges à caractère général	595 884.58 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	865 322.53 €
014	Atténuation de produits	295 217,00 €
65	Autres charges de gestion courante	316 191.39 €
66	Charges financières	8 279.80 €
67	Charges exceptionnelles	3 405.00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	50.00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 898.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 113 248.30 €</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre	Libellé	Réalisé Compte Administratif 2023
002	Excédent de fonctionnement reporté	251 052.09 €
013	Atténuation de charges	24 482.29 €
70	Produits des services, domaines et ventes	264 877.85 €
73	Impôts et taxes	1 806 492.65 €
74	Dotations, subventions et participations	288 261.06 €
75	Autres produits de gestion courante	53 277.93 €
77	Produits exceptionnels	23 207.20 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 900.00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 717 551.07 €</b>

Résultat de l'exercice section de fonctionnement 2023 : 353 250.68 €

Excédent de clôture 2022 reporté : 251 252.09 €

Résultat de clôture section de fonctionnement 2023 : 604 302.77 €

### INVESTISSEMENT

#### SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES

Chapitre	Libellé	Réalisé Compte Administratif 2023
16	Emprunts et dettes assimilés	57 278.25 €
20	Immobilisations incorporelles	18 886,42 €
204	Subventions d'équipement versées	881,13 €
21	Immobilisations corporelles	843 912,13 €
23	Immobilisations en cours	196 807,30 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 900.00 €
041	Opérations patrimoniales	108 139.67 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 231 804.90 €</b>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

Chapitre	Libellé	Réalisé Compte Administratif 2023
10	Dotations, fonds divers et réserves	572 896.16 €
13	Subventions d'investissement reçues	41 130.32 €
16	Emprunts et dettes assimilés	431.17 €
27	Autres immobilisations financières	21 052.03 €
001	Excédent d'investissement reporté	309 877.73 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 898.00 €
041	Opérations patrimoniales	108 139.67 €
	<b>TOTAL</b>	<b>1 088 425.17 €</b>

Résultat de l'exercice section d'investissement 2023 : - 453 257,46 €

Excédent de clôture 2022 reporté : 309 877,73 €

**Résultat de clôture section d'investissement 2023 : - 143 379,72 €**

**Restes à réaliser 2023 :**

Dépenses : 488 932.91 €

Recettes : 156 430.57 €

**Besoin de financement : 332 502,34 €**

L'Assemblée délibérante :

- Adopte le compte administratif 2023 du Budget Principal.

Il est précisé que M le Maire ne participe pas au vote du Compte Administratif.

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le 03/04/24

Mise en ligne sur le site internet le.....

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranque, le 27 mars 2024

**Le Maire,**

**Marc SAINT-ESTEVEN**





Date : 26 mars 2024

Commune de VILLEFRANQUE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE

DU 26 MARS 2024

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursua de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETCHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s) : M. CABEZAS, M SIRAC.

Secrétaire de séance : Mme ECHAIDE a été élue secrétaire de séance.

### 7/ n°24\_03\_26\_7 : Budget Annexe « Cimetière » : Approbation du Compte Administratif 2023

*Nomenclature actes : 7-1 Décisions Budgétaires*

Rapporteur : M ESCAPIL-INCHAUSPÉ

### Budget Annexe « Cimetière » : Approbation du Compte Administratif 2023

Pour le vote du Compte Administratif, Monsieur le Maire se retire.

M ESCAPIL-INCHAUSPE, adjoint aux Finances est élu comme Président de séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M ESCAPIL-INCHAUSPE, délibérant sur le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe « Cimetière », dressé par Monsieur le Maire de Villefranque,

DONNE ACTE de la présentation du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

## FONCTIONNEMENT

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

Chapitre	Libellé	Réalisé Compte Administratif 2023
65	Charges diverses de la gestion courante (apurement centimes de TVA)	0.15 €
042	Dotation aux amortissements	€
	<b>TOTAL</b>	<b>0.15 €</b>

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

Chapitre	Libellé	Réalisé Compte Administratif 2023
70	Vente de produits	5 049.54 €
	<b>TOTAL</b>	<b>5 049.54 €</b>

## INVESTISSEMENT

### **SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES**

Chapitre	Libellé	Réalisé Compte Administratif 2023
16	Autres dettes	21 052.03 €
	<b>TOTAL</b>	<b>21 052.03 €</b>

### **SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES**

Chapitre	Libellé	Réalisé Compte Administratif 2023
001	Résultat d'investissement reporté	18 522.26 €
	<b>TOTAL</b>	<b>18 522.26 €</b>

Résultat de l'exercice 2023 : -16 002.64 €

Excédent de clôture 2022 reporté : 18 522.26 €

Résultat de clôture 2023 : 2 519.62 €

L'Assemblée délibérante :

- Adopte le compte administratif 2023 du Budget Annexe « Cimetière ».

Il est précisé que M le Maire ne participe pas au vote du Compte Administratif.

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le 03.04.2024

Mise en ligne sur le site internet le.....

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranque, le 27 mars 2024

**Le Maire,**

**Marc SAINT-ESTEVEN**





Date : 26 mars 2024

Commune de VILLEFRANQUE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE

DU 26 MARS 2024

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursuia de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETACHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s): M. CABEZAS, M SIRAC.

Secrétaire de séance : Mme ECHAIDE a été élue secrétaire de séance.

### 8/ n°24\_03\_26\_8 : Budget Annexe « Multiple Rural » : Approbation du Compte Administratif 2023

*Nomenclature actes : 7-1 Décisions Budgétaires*

Rapporteur : M ESCAPIL-INCHAUSPÉ

### Budget Annexe « Multiple Rural » : Approbation du Compte Administratif 2023

Pour le vote du Compte Administratif, Monsieur le Maire se retire.

M ESCAPIL-INCHAUSPE adjoint aux Finances est élu comme Président de séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M ESCAPIL-INCHAUSPE délibérant sur le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe « Multiple Rural », dressé par Monsieur le Maire de Villefranque,

**DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

### **FONCTIONNEMENT**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

Chapitre	Libellé	Réalisé Compte Administratif 2023
011	Charges à caractère général	29,78 €
042	Dotation aux amortissements	4 208,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>4 237,78 €</b>

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

Chapitre	Libellé	Réalisé Compte Administratif 2023
75	Revenus des immeubles	18 882,92 €
	<b>TOTAL</b>	<b>18 882,92 €</b>

### **INVESTISSEMENT**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES**

Chapitre	Libellé	Réalisé Compte Administratif 2023
21	Immobilisations corporelles	40 535,42 €
	<b>TOTAL</b>	<b>40 535,42 €</b>

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES**

Chapitre	Libellé	Réalisé Compte Administratif 2023
001	Résultat d'investissement reporté	6 963,40 €
040	Amortissements	4 208,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>11 144,40 €</b>

Résultat de l'exercice 2023 : -21 682,28 €

Excédent de clôture 2022 reporté : 96 496,46 €

**Résultat de clôture 2023 : 74 818,18 €**

L'Assemblée délibérante :

- **Adopte le compte administratif 2023 du Budget Annexe « Multiple Rural ».**

Il est précisé que M le Maire ne participe pas au vote du Compte Administratif.

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le 03/04/24

Mise en ligne sur le site internet le.....

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranque, le 27 mars 2024

**Le Maire,**

**Marc SAINT-ESTEVEN**





Date : 26 mars 2024

Commune de VILLEFRANQUE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE  
DU 26 MARS 2024**

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursuia de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETACHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s): M. CABEZAS, M SIRAC.

Secrétaire de séance : Mme ECHAIDE a été élue secrétaire de séance.

**9/ n°24\_03\_26\_9 : Budget Annexe « Bar – Restaurant – Trinquet » : Approbation du Compte Administratif 2023**  
*Nomenclature actes : 7-1 Décisions Budgétaires*

Rapporteur : M ESCAPIL-INCHAUSPÉ

**Budget Annexe « Bar Restaurant Trinquet » : Approbation du Compte Administratif 2023**

Pour le vote du Compte Administratif, Monsieur le Maire se retire.

M ESCAPIL-INCHAUSPE, adjoint aux Finances est élu comme Président de séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M ESCAPIL-INCHAUSPE délibérant sur le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe « Bar Trinquet Restaurant », dressé par Monsieur le Maire de Villefranque,

**DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

### **FONCTIONNEMENT**

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé Compte Administratif 2023</b>
011	Charges à caractère général	1 627,39 €
65	Autres charges de gestion courante	0,18 €
66	Charges financières	1 813,61 €
042	Dotation aux amortissements	25 623,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>29 064,18 €</b>

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé Compte Administratif 2023</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	7 436,09 €
70	Produits des services, domaines et ventes	20 606,58 €
75	Autres produits gestion courante (apurement TVA)	
	<b>TOTAL</b>	<b>28 042,67 €</b>

### **INVESTISSEMENT**

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Réalisé Compte Administratif 2023</b>
16	Emprunts et dettes assimilés	9 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	
	<b>TOTAL</b>	<b>9 000,00 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT- RECETTES

Chapitre	Libellé	Réalisé Compte Administratif 2023
001	Excédent N-1 reporté	28 219,00 €
040	Amortissements	25 623,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>53 842,00 €</b>

Résultat de l'exercice 2023 : 8 165,40 €

Excédent de clôture 2022 reporté : 35 655,09 €

**Résultat de clôture 2023 : 43 820,49 €**

L'Assemblée délibérante :

- Adopte le compte administratif 2023 du Budget Annexe « Bar Restaurant Trinquet ».

Il est précisé que M le Maire ne participe pas au vote du Compte Administratif.

### **DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le 03/04/24

Mise en ligne sur le site internet le.....

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranche, le 27 mars 2024

**Le Maire,**

**Marc SAINT-ESTEVEN**





Date : 26 mars 2024

Commune de VILLEFRANQUE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE

DU 26 MARS 2024

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursuia de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETCHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s): M. CABEZAS, M SIRAC.

Secrétaire de séance : Mme ECHAIDE a été élue secrétaire de séance.

**10/ n°24\_03\_26\_10 : Budget Annexe « Lotissement Eskola Ondo » : Approbation du Compte Administratif 2023** *Nomenclature actes : 7-1 Décisions Budgétaires*

Rapporteur : M ESCAPIL-INCHAUSPÉ

**Budget Annexe « Lotissement Eskola Ondo » : Approbation du Compte Administratif 2023**

Pour le vote du Compte Administratif, Monsieur le Maire se retire.

M ESCAPIL-INCHAUSPE, adjoint aux Finances est élu comme Président de séance.

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de M ESCAPIL-INCHAUSPE, délibérant sur le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe « Eskola Ondo », dressé par Monsieur le Maire de Villefranque,

**DONNE ACTE** de la présentation du Compte Administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

## FONCTIONNEMENT

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Chapitre	Libellé	Réalisé Compte Administratif 2023
011	Charges à caractère général	22 096,51 €
65	Autres charges de gestion courante (apurement centimes TVA)	0,31 €
	<b>TOTAL</b>	<b>22 096,82 €</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

Chapitre	Libellé	Réalisé Compte Administratif 2023
002	Excédent de fonctionnement reporté	168 636,05 €
70	Vente terrains aménagés	50,20 €
	<b>TOTAL</b>	<b>168 686,25 €</b>

Résultat de l'exercice 2023 : - 22 046,62 €

Excédent de clôture 2022 reporté : 168 636,05 €

Résultat de clôture 2023 : 146 589,43 €

L'Assemblée délibérante :

- Adopte le compte administratif 2023 du Budget Annexe « Lotissement Eskola Ondoa ».

Il est précisé que M le Maire ne participe pas au vote du Compte Administratif.

#### **DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le 03/04/24

Mise en ligne sur le site internet le.....

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranche, le 27 mars 2024

Le Maire,

**Marc SAINT-ESTEVEN**





Date : 26 mars 2024

Commune de VILLEFRANQUE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE

**DU 26 MARS 2024**

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursua de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETCHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s) : M. CABEZAS, M SIRAC.

Secrétaire de séance : Mme ECHAIDE a été élue secrétaire de séance.

**11/ n°24\_03\_26\_11 : Budget Principal : Affectation des résultats 2023** *Nomenclature actes : 7-1 Décisions Budgétaires*

Rapporteur : M ESCAPIL-INCHAUSPÉ

### Budget Principal : affectation des résultats 2023

Monsieur Escapil-Inchauspé expose :

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit que les résultats issus du Compte administratif sont affectés par décision du Conseil Municipal après la clôture de l'exercice. L'affectation du résultat se traduit soit par un report pour incorporer tout ou partie du résultat dans la section de fonctionnement, soit par une mise en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Cependant l'affectation doit nécessairement couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2023			
Résultat d'exécution du Budget Principal :	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Résultat de la section d'Investissement	1 231 804,90 €	778 547,45 €	- 453 257,45 €
Report du résultat de N-1		309 877,73 €	309 877,73 €
<b>Résultat de clôture 2023 (1) :</b>	<b>1 231 804,90 €</b>	<b>1 088 425,18 €</b>	<b>- 143 379,72 €</b>
Restes à réaliser dépenses et recettes en 2023 (2)	488 932,91 €	156 430,57 €	- 332 502,34 €
<b>Besoin de financement total (1 + 2) :</b>	<b>1 720 737,81 €</b>	<b>1 244 855,75 €</b>	<b>- 475 882,06 €</b>
Résultat de la section de fonctionnement	2 113 248,30 €	2 466 498,98 €	353 250,68 €
Report de l'excédent N-1		251 052,09 €	251 052,09 €
<b>Résultat de clôture 2023 :</b>	<b>2 113 248,30 €</b>	<b>2 717 551,07 €</b>	<b>604 302,77 €</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>Art 001</b>		<b>604 302,77 €</b>
<b>Part affectée à l'investissement en 2024</b>	<b>Art 1068</b>		<b>475 882,06 €</b>
<b>Report à nouveau 2024 en fonctionnement</b>	<b>Art 002</b>		<b>128 420,71 €</b>

Il est donc proposé d'affecter une partie du résultat de clôture de la section de fonctionnement (604 302,77€) en réserve à l'article 1068, afin de couvrir le besoin de financement global de la section d'investissement, soit 475 882,06 €, et de reprendre le solde, soit 128 420,71 € en report de fonctionnement (article 002).

Après avoir écouté M Escapil-Inchauspé dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement cumulé 2023 en réserve à l'article 1068, afin de couvrir le besoin de financement global de la section d'investissement, soit 475 882,06€, et de reprendre le solde, soit 128 420,71 € en recette de fonctionnement sur le BP 2024 (article 002).

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le 03/04/2024

Mise en ligne sur le site internet le.....

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranque, le 27 mars 2024

Le Maire,



Marc SAINT-ESTEVEN



Date : 26 mars 2024

Commune de VILLEFRANQUE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE

DU 26 MARS 2024

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursuia de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETACHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s) : M. CABEZAS, M SIRAC.

Secrétaire de séance : Mme ECHAIDE a été élue secrétaire de séance.

**12/ n°24\_03\_26\_12 : Budget Annexe « Cimetière » : Affectation des résultats 2023** *Nomenclature actes : 7-1 Décisions Budgétaires*

Rapporteur : M ESCAPIL-INCHAUSPÉ

### Budget Annexe « Cimetière » : affectation des résultats 2023

Monsieur Escapil-Inchauspé expose :

L'instruction budgétaire et comptable M4 prévoit que les résultats issus du Compte administratif sont affectés par décision du Conseil Municipal après la clôture de l'exercice. L'affectation du résultat se traduit soit par un report pour incorporer tout ou partie du résultat dans la section de fonctionnement, soit par une mise en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Cependant l'affectation doit nécessairement couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le Compte Administratif du Budget Annexe « Cimetière » fait apparaître les éléments suivants :

Un excédent de fonctionnement de : 5 049,39 €

Un déficit d'investissement de : 2 529,77 €

La section d'investissement étant déficitaire de 2 529,77 € en raison d'un fort remboursement au budget général au CA 2023, il apparaît nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement au compte 1068.

Après avoir écouté M Escapil-Inchauspé dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :
  - o Excédent de fonctionnement : 5 049,39 €
  - o **Affectation au compte 1068 : 2 529,77 €**
  - o Résultat reporté en fonctionnement (002) : 2 519,62 €

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le 03/04/24

Mise en ligne sur le site internet le.....

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranque, le 27 mars 2024

Le Maire,

**Marc SAINT-ESTEVEN**





Date : 26 mars 2024

Commune de VILLEFRANQUE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE  
DU 26 MARS 2024**

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursuia de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETCHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s) : M. CABEZAS, M SIRAC.

Secrétaire de séance : Mme ECHAIDE a été élue secrétaire de séance.

**13/ n°24\_03\_26\_13 : Budget Annexe « Multiple Rural » : Affectation des résultats 2023**

*Nomenclature actes : 7-1 Décisions Budgétaires*

Rapporteur : M ESCAPIL-INCHAUSPÉ

**Budget Annexe « Multiple Rural » : affectation des résultats 2023**

Monsieur Escapil-Inchauspé expose :

L'instruction budgétaire et comptable M4 prévoit que les résultats issus du Compte administratif sont affectés par décision du Conseil Municipal après la clôture de l'exercice. L'affectation du résultat se traduit soit par un report pour incorporer tout ou partie du résultat dans la section de fonctionnement, soit par une mise en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Cependant l'affectation doit nécessairement couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le Compte Administratif du Budget Annexe « Multiple Rural » fait apparaître les éléments suivants :

Un excédent de fonctionnement : 14 645,14 €

Un excédent reporté de : 89 560,06 €

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 104 205,20 €**

Un déficit d'investissement de 29 391,02 €

**Soit un besoin de financement de 29 391,02 €**

Après avoir écouté M Escapil-Inchauspé dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal :

- **DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :**
  - o Excédent de fonctionnement : 104 205,20 €
  - o **Affectation au compte 1068 : 29 391,02 €**
  - o Résultat reporté en fonctionnement (002) : 74 814,18 €

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le .*23/04/24*

Mise en ligne sur le site internet le.....

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranche, le 27 mars 2024

**Le Maire,**

**Marc SAINT-ESTEVEN**





Date : 26 mars 2024

Commune de VILLEFRANQUE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE  
DU 26 MARS 2024**

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursuia de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETCHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s) : M. CABEZAS, M SIRAC.

Secrétaire de séance : Mme ECHAIDE a été élue secrétaire de séance.

**14/ n°24\_03\_26\_14 : Budget Annexe « Bar – Restaurant – Trinquet » : Affectation des résultats  
2023 Nomenclature actes : 7-1 Décisions Budgétaires**

Rapporteur : M ESCAPIL-INCHAUSPÉ

**Budget Annexe « Bar Trinquet Restaurant » : affectation des résultats 2023**

Monsieur Escapil-Inchauspé expose :

L'instruction budgétaire et comptable M4 prévoit que les résultats issus du Compte administratif sont affectés par décision du Conseil Municipal après la clôture de l'exercice. L'affectation du résultat se traduit soit par un report pour incorporer tout ou partie du résultat dans la section de fonctionnement, soit par une mise en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Cependant l'affectation doit nécessairement couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le Compte Administratif du Budget Annexe « Bar Restaurant Trinquet » fait apparaître les éléments suivants :

Un déficit de fonctionnement : 8 457,60 €

Un excédent reporté de : 7 436,09 €

**Soit un déficit de fonctionnement cumulé de : 1 021,51 €**

Un excédent d'investissement de : 44 842,00 €

**Soit un excédent de financement de 44 842,00 €**

Après avoir écouté M Escapil-Inchauspé dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :
  - o **Déficit de fonctionnement : 1 021,51 €**
  - o Affectation au 1068 : 0
  - o Résultat reporté en fonctionnement (002) : 1 021,51 €
  - o Résultat d'investissement reporté (002) : excédent : 44 824,00 €

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le 03.10.2024

Mise en ligne sur le site internet le.....

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranche, le 27 mars 2024

**Le Maire,**



**Marc SAINT-ESTEVEN**



Date : 26 mars 2024

Commune de VILLEFRANQUE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE  
DU 26 MARS 2024**

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursuia de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETCHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s) : M. CABEZAS, M SIRAC.

Secrétaire de séance : Mme ECHAIDE a été élue secrétaire de séance.

**15/ n°24\_03\_26\_15 : Budget Annexe « Lotissement Eskola Ondoa » : Affectation des résultats  
2023 Nomenclature actes : 7-1 Décisions Budgétaires**

Rapporteur : M ESCAPIL-INCHAUSPÉ

**Budget Annexe « Lotissement Eskola Ondoa » : affectation des résultats 2023**

Monsieur Escapil-Inchauspé expose :

L'instruction budgétaire et comptable M4 prévoit que les résultats issus du Compte administratif sont affectés par décision du Conseil Municipal après la clôture de l'exercice. L'affectation du résultat se traduit soit par un report pour incorporer tout ou partie du résultat dans la section de fonctionnement, soit par une mise en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement.

Cependant l'affectation doit nécessairement couvrir le solde d'exécution de la section d'investissement.

Le Compte Administratif du Budget Annexe « Eskola Ondoa » fait apparaître les éléments suivants :

Un déficit de fonctionnement : 22 046,62 €

Un excédent reporté de : 168 636,05 €

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 146 589,43 €**

La section d'investissement étant à zéro, compte tenu de dépenses égales au montant des recettes dans le CA 2023, il n'apparaît pas nécessaire d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement.

Après avoir écouté M Escapil-Inchauspé dans ses explications complémentaires, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :
  - o Résultat reporté en fonctionnement (002) : 146 589,43 €

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Prefecture le 03.04.24

Mise en ligne sur le site internet le.....

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranque, le 27 mars 2024

**Le Maire,**

**Marc SAINT-ESTEVEN**





Date : 26 mars 2024

Commune de VILLEFRANQUE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE

DU 26 MARS 2024

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursuia de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETCHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s): M. CABEZAS, M SIRAC.

**16/ n°24\_03\_26\_16 : Budget Principal : Approbation du Budget Primitif 2024** *Nomenclature actes : 7-1*  
**Décisions Budgétaires**

Rapporteur : M ESCAPIL-INCHAUSPÉ

Le Budget Primitif 2024 s'équilibre globalement à **4 710 335,44 €**, investissement et fonctionnement cumulés.

Les principaux éléments du budget Primitif 2024, dont le détail a été présenté par M Escapil-Inchauspé, sont les suivants :

### BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le Budget 2024 s'équilibre à **2 725 566,62 €**. Il est voté par chapitre.

## **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

- Chap 011 : Charges à caractère général : 664 302,54 €
- Chap 012 : Charges de personnel : 915 470,17 €
- Chap 014 : Atténuation de produits : 295 217,00 €
- Chap 65 : Autres charges de gestion courante : 361 342,76 €
- Chap 66 : Charges financières : 7 851,67 €
- Chap 67 : Charges exceptionnelles : 200,00 €
- Chap 68 : Dotations provisions semi-budgétaires : 100 €
- Chap 023 : Virement à la section d'investissement : 441 115,25 €
- Chap 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections : 39 967,23 €

## **RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

- Chap 013 : Atténuations de charges : 11 000,00 €
- Chap 70 : Produits des services, domaines et ventes diverses : 210 060,48 €
- Chap 73 : Impôts et taxes : 1 898 137,00 €
- Chap 74 : Dotations, subventions et participations : 263 990,00 €
- Chap 75 : Autres produits de gestions courante : 193 389,43 €
- Chap 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 128 420,71 €

## **SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Le Budget 2024 s'équilibre **à 1 984 768,82 €**. Il est voté par chapitre et par opération pour les dépenses d'équipement.

## **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

### **OPERATIONS D'EQUIPEMENT : 1 217 500 €**

- Dont :
  - o Opérations nouvelles : 61 000 €
  - o Opérations existantes : 1 156 500 €
  - o Restes à réaliser : 453 064,51 €

### **Détail des opérations nouvelles :**

OPÉRATIONS NOUVELLES 2024		
Numéro	Opérations d'investissement	Montant BP 2024
2401	Installations de voirie	8 000,00 €
2402	Mobilier urbain	5 000,00 €
2403	Intempéries 2024	48 000,00 €
TOTAL opérations nouvelles		61 000,00 €

**Détail des opérations existantes reconduites :**

OPÉRATIONS EXISTANTES RECONDUITES		
Numéro	Opérations d'investissement	Montant BP 2024
106	Remise en état des Ouvrages d'art	30 000,00 €
82	Réfection et extension Mairie - Maison Labia	800 000,00 €
2301	Achat matériel pour les services	25 000,00 €
2302	Achat mobilier pour les bâtiments communaux	- €
2303	Matériel informatique / téléphonique pour les services	18 000,00 €
2304	Travaux dans les bâtiments communaux	30 000,00 €
2305	Travaux dans les écoles	15 000,00 €
2306	Programme voirie (MABC) 2022-2026	180 000,00 €
2310	Reboisement des espaces publics	35 000,00 €
2312	Intempéries 2023	23 500,00 €
<b>TOTAL opérations existantes</b>		<b>1 156 500,00 €</b>

**Détail des restes à réaliser 2023 :**

RESTES A REALISER 2023		
Numéro	Opérations d'investissement	Montant
106	Remise en état des Ouvrages d'art	20 000,00 €
109	Halte Voyageurs Mendiburua (sous MO HSA)	83 128,86 €
112	Gros travaux appartement école publique	17 234,30 €
82	Réfection et extension Mairie - Maison Labia	174 735,34 €
92	Création de pistes forestières	24 312,25 €
94	Construction d'une maison de santé	32 532,65 €
2301	Achat de matériel pour les services	4 951,81 €
2302	Achat mobilier pour les bâtiments communaux	8 606,74 €
2303	Matériel informatique/téléphonique services	2 001,00 €
2304	Travaux dans les bâtiments communaux	23 890,50 €
2306	Programme voirie (MABC) 2022-2026	17 154,24 €
2307	Extension cimetière / columbarium	2 576,82 €
2308	Plan de gestion des Barthes de la Nive	10 000,00 €
2309	Transition écologique	6 940,00 €
2310	Reboisement des espaces publics	5 000,00 €

2312	Intempéries 2023	20 000,00 €
NI	Chapitre 204 : subventions d'équipement versées	19 118,87 €
NI	Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles	7 383,00 €
NI	Chapitre 21 : Immobilisations corporelles	9 366,53 €
	<b>TOTAL restes à réaliser</b>	<b>488 932,91 €</b>

#### **OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES ET OPERATIONS FINANCIERES : 278 335,91 €**

- Dont :
  - o Remboursement capital des emprunts : 61 249,82 €
  - o Chap 21 : 32 000,-,23 €
  - o Chap 041 : 41 706,14 €
  - o Chap 001 : Déficit d'investissement reporté : 143 379,72 €

#### **RECETTES D'INVESTISSEMENT**

- Chap 13 : Subventions d'investissement reçues : 421 099,00€
- Chap 10 : Dotations, fonds divers et réserves : 720 135,66 €
  - o Dont FCTVA : 144 253,60 €
  - o Dont affectation du résultat : 475 882,06 €
- Chap 27 : Autres immobilisations financières : 5 049,54 €
- Chp 28 : Amortissement des immobilisations : 39 967,23 €
- Chap 021 : Virement de la section de fonctionnement : 441 115,25 €
- Chap 16 : Emprunts et dettes assimilés : 159 265,43 €
- Chap 041 : Opérations patrimoniales : 41 706,14 €

Par ailleurs, le Maire rappelle que le Conseil Municipal peut l'autoriser à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces virements de crédits font alors l'objet d'une décision expresse de l'exécutif qui doit être transmise au contrôle de légalité.

Cette décision doit également être notifiée au comptable et fait l'objet d'une information au Conseil Municipal lors de sa plus proche séance.

Afin de faciliter la gestion de la Commune, il propose donc à l'assemblée de l'autoriser à procéder à de tels virements.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M le Maire et M Escapil-Inchauspé dans leurs explications complémentaires, et en avoir délibéré :

- **ADOpte** le budget Primitif 2024 de la Commune de Villefranque tel que présenté ci-dessus ;
- **PRECISE** que le budget est voté au chapitre en section de fonctionnement et d'investissement avec une ou plusieurs opérations d'équipement.

- **AUTORISE** le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel au sein de chacune des sections dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section concernée

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le 03/04/24

Mise en ligne sur le site internet le.....

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranque, le 27 mars 2024

**Le Maire,**

**Marc SAINT-ESTEVEN**



**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE**

**DU 26 MARS 2024**

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursuia de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETCHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s) : M. CABEZAS, M SIRAC.

**17/ n°24\_03\_26\_17 : Fiscalité Directe Locale : vote des taux d'imposition 2024 Nomenclature actes : 7-1**  
**Décisions Budgétaires**

Rapporteur : M ESCAPIL-INCHAUSPÉ

**Fiscalité directe locale : vote des taux d'imposition 2024 – Budget Principal**

Monsieur Escapil-Inchauspé présente le rapport suivant :

L'article 16 de la loi de finances 2020 a supprimé la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements a été mis en place.

Ce nouveau schéma de financement est entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021. A compter de cette date, les communes et les EPCI ont cessé de percevoir la THRP. Le produit résultant des cotisations acquittées par les contribuables est perçu par l'Etat. En conséquence de cette suppression, pour le cas spécifique des communes, celles-ci se sont vu transférer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur leur territoire, en compensation de la perte du produit de THRP.

Le législateur a prévu une compensation équivalente de la perte de recettes fiscales pour chaque catégorie de collectivité. Pour les communes, un mécanisme de correction, le coefficient correcteur, destiné à égaliser les produits avant et après réforme a été mis en place.

Ce coefficient correcteur est notifié pour 2024 à 0.957748, ce qui signifie que la commune est surcompensée dans le cadre du nouveau schéma de financement et qu'un montant de 44 953 € sera déduit du produit attendu, conformément aux éléments notifiés par l'état 1259.

Cet état fait également apparaître les bases prévisionnelles de 2024, lesquelles ont été revalorisées d'au moins 3,9% par l'Etat, dans le cadre du vote de la loi de finances 2024.

L'état n°1259 nous renseigne également sur les allocations compensatrices versées par l'Etat en contrepartie d'allègements fiscaux votés au niveau national, ainsi que les nouvelles ressources perçues depuis la réforme de la fiscalité directe locale.

Allocations compensatrices :

- Compensation au titre des exonérations de taxes foncières : 70 720 €

Les bases notifiées pour 2024 sont les suivantes, étant rappelé qu'elles constituent à ce stade uniquement des estimations, les bases définitives n'étant connues qu'en fin d'année :

Bases fiscales prévisionnelles 2024 :

TAXES	Bases 2023 effectives	Bases 2024 prévisionnelles	Evolution des bases en montant	Evolution des bases en %
TF propriétés bâties	3 967 520	4 225 000	257 480	6,49 %
TF propriétés non bâties	97 345	98 400	1 055	1,08 %
Taxe d'habitation	421 886	385 900	- 35 986	- 8,53 %

TAXES	Taux votés en 2023	Bases 2024 prévisionnelles	Taux 2024	Produit fiscal attendu 2024
TF propriétés bâties	24.28%	4 225 000	24.77%	1 046 347
TF propriétés non bâties	28.18%	98 400	28.74%	28 284
Taxe d'habitation	10.61%	385 900	11,66%	44 996
<b>PRODUIT NET ATTENDU</b>				<b>1 119 627 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur ESCAPIL-INCHAUSPE et écouté M le Maire dans ses explications complémentaires, après en avoir délibéré :

**DECIDE de fixer les taux d'imposition 2024 comme suit :**

- Taxe sur le foncier bâti : **24.77 %**
- Taxe sur le foncier non bâti : **28.74 %**
- Taxe d'habitation : **11.66 %** (soit 2% d'augmentation + majoration spéciale de 0,839)

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le **.03.04.24**

Mise en ligne sur le site internet le.....

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranche, le 27 mars 2024

**Le Maire,**

**Marc SAINT-ESTEVEN**





Date : 26 mars 2024

Commune de VILLEFRANQUE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE

DU 26 MARS 2024

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursuia de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETCHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s): M. CABEZAS, M SIRAC.

### 18/ n°24\_03\_26\_18 : Budget Annexe « Cimetière » : Approbation du Budget Primitif 2024

*Nomenclature actes : 7-1 Décisions Budgétaires*

Rapporteur : M ESCAPIL-INCHAUSPÉ

Le Budget Primitif « Cimetière » 2024 s'équilibre globalement à 63 118,95 € investissement et fonctionnement cumulés.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, les dépenses prévisionnelles correspondent à un versement au Budget Principal, en remboursement de l'avance communale de 55 K€ consentie pour la réalisation de 22 caveaux en 2018, mais aussi à la remise à jour de l'évaluation du stock communal.

C'est pourquoi figurent également dans ce budget des opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement, pour annulation de la valorisation du stock antérieure.

## PREVISION BUDGETAIRE 2024 - CIMETIERE

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>BUDGET PREVISIONNEL</i>
65	autres charges de gestion courante	5,00
658	charges diverses de gestion courante	5,00
042	op d'ordre de transfert entre sections	30 292,09
7135	variation des stocks de produits	14 299,80
7135	variation des stocks de produits	15 992,29
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>30 297,09 €</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>BUDGET PREVISIONNEL</i>
70	produits des services, domaine et ventes diverses	7 574,31
701	vente de produits finis et intermédiaires	7 574,31
75	autres produits de gestion courante	5,00 €
7588	autres	5,00
042	op d'ordre de transfert entre sections	20 198,16
7135	variation des stocks de produits (constat stock final)	20 198,16
002	excédent de fonctionnement reporté	2 519,62 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>30 297,09 €</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>BUDGET PREVISIONNEL</i>
16	emprunts et dettes assimilés	10 093,93
1687	autres dettes	10 093,93
040	op d'ordre de transfert entre sections	20 198,16
355	produits finis	20 198,16
001	déficit d'investissement reporté	2 529,77 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>32 821,86 €</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>BUDGET PREVISIONNEL</i>
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 529,77

1068	autres réserves	2 529,77
040	op d'ordre de transfert entre sections	30 292,09
355	produits finis	14 299,80
355	produits finis	15 992,29
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>32 821,86 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M Escapil-Inchauspé dans ses explications complémentaires, et en avoir délibéré :

- DECIDE d'adopter le Budget Primitif « Cimetière » 2024 de la Commune de Villefranque tel que présenté ci-dessus.

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le .03/04/24

Mise en ligne sur le site internet le.....

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranque, le 27 mars 2024

**Le Maire,**

**Marc SAINT-ESTEVEN**





Date : 26 mars 2024

Commune de VILLEFRANQUE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE

**DU 26 MARS 2024**

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursuia de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETCHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s): M. CABEZAS, M SIRAC.

### **19/ n°24\_03\_26\_19 : Budget Annexe « Multiple Rural » : Approbation du Budget Primitif 2024**

*Nomenclature actes : 7-1 Décisions Budgétaires*

Rapporteur : M ESCAPIL-INCHAUSPÉ

Le Budget Primitif « Multiple Rural » 2024 s'équilibre globalement à 132 905,20 € investissement et fonctionnement cumulés.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, la dépense prévisionnelle correspond essentiellement au déficit d'investissement reporté, dans la mesure où l'exercice budgétaire précédent nous a contraint à deux changements de matériel frigorifique au VIVAL, alors qu'initialement un seul était prévu.

Il n'est donc pas prévu cette année de procéder à davantage d'investissement sur les équipements du multiple rural.

## PREVISION BUDGETAIRE 2024 - MULTIPLE RURAL

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>BUDGET PREVISIONNEL</b>
011	Charges à caractère général	81 629,18
61521	bâtiments publics	71 629,18
6156	maintenance	10 000,00
65	autres charges de gestion courante	35,00
658	charges diverses de gestion courante	35,00
67	charges exceptionnelles	1 850,00
673	titres annulés sur exercice antérieur	1 850,00
042	op d'ordre de transfert entre sections	8 260,00
6811	dot aux amortissements des immo incorp et corporelles	8 260,00
023	transfert à la section d'investissement	1 740,00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>93 514,18 €</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>BUDGET PREVISIONNEL</b>
75	autres produits de gestion courante	18 700,00
752	revenus des immeubles	18 700,00
002	excédent de fonctionnement reporté	74 814,18 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>93 514,18 €</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>BUDGET PREVISIONNEL</b>
21	immobilisations corporelles	10 000,00
2188	autres	10 000,00
001	déficit d'investissement reporté	29 391,02 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>39 391,02 €</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>BUDGET PREVISIONNEL</b>
1068	excédent de fonctionnement capitalisé	29 391,02
040	op d'ordre de transfert entre sections	8 260,00
28128	autres terrains	318,00
28138	autres constructions	2 166,00
28188	autres	5 776,00
021	transfert de la section de fonctionnement	1 740,00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>39 391,02 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M Escapil-Inchauspé dans ses explications complémentaires, et en avoir délibéré :

- DECIDE d'adopter le Budget Primitif « Multiple Rural » 2024 de la Commune de Villefranque tel que présenté ci-dessus.

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le 03.04.24

Mise en ligne sur le site internet le.....

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranque, le 27 mars 2024

Le Maire,

**Marc SAINT-ESTEVEN**





Date : 26 mars 2024

Commune de VILLEFRANQUE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE

DU 26 MARS 2024

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursuia de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETCHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s) : M. CABEZAS, M SIRAC.

**20/ n°24\_03\_26\_20 : Budget Annexe « Bar – Restaurant – Trinquet » : Approbation du Budget Primitif 2024 Nomenclature actes : 7-1 Décisions Budgétaires**

Rapporteur : M ESCAPIL-INCHAUSPÉ

Le Budget Primitif « Bar-Restaurant-Trinquet » 2024 s'équilibre globalement à 305 264,14 € investissement et fonctionnement cumulés.

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, une recette exceptionnelle est à constater : la vente du pas de porte pour le restaurant Eskularia, à hauteur de 120 000 €. Cette recette nous permet de procéder à un important virement à la section d'investissement, afin de financer les travaux d'extension du Bar-Restaurant.

## PREVISION BUDGETAIRE 2024 - BAR RESTAURANT

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>BUDGET PREVISIONNEL</b>
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>13 584,43</b>
61521	bâtiments publics	4 000,00
6156	maintenance	1 584,43
6226	Honoraires	8 000,00
<b>65</b>	<b>autres charges de gestion courante</b>	<b>5,00</b>
6588	autres charges diverses de gestion courante	5,00
<b>66</b>	<b>charges financières</b>	<b>1 504,92</b>
66111	intérêts réglés à l'échéance	1 504,92
<b>042</b>	<b>op d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>25 623,00</b>
6811	dot aux amortissements des immo incorp et corporelles	25 623,00
<b>002</b>	<b>résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>1 021,51 €</b>
<b>023</b>	<b>virement à la section investissement</b>	<b>96 530,14 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>138 269,00 €</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>BUDGET PREVISIONNEL</b>
<b>70</b>	<b>produits des services, domaine et ventes diverses</b>	<b>8 400,00</b>
7083	locations diverses	8 400,00
<b>75</b>	<b>autres produits de gestion courante</b>	<b>9 869,00 €</b>
7588	autres	5,00
752	revenus des immeubles	9 864,00
<b>77</b>	<b>produits exceptionnels</b>	<b>120 000,00 €</b>
778	autres produits exceptionnels	120 000,00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>138 269,00 €</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>BUDGET PREVISIONNEL</b>
<b>16</b>	<b>emprunts et dettes assimilés</b>	<b>12 600,00</b>
1641	emprunts en euros	9 000,00
165	dépôt et cautionnement reçu	3 600,00
<b>21</b>	<b>immobilisations corporelles</b>	<b>6 331,14</b>
2131	bâtiment	0,00
2188	autres	6 331,14
<b>23</b>		<b>148 064,00</b>

2313	construction	148 064,00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>166 995,14 €</b>

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

<i>Article</i>	<i>Libellé</i>	<i>BUDGET PREVISIONNEL</i>
040	op d'ordre de transfert entre sections	25 623,00
28138	autres constructions	21 017,00
28188	autre	418,00
28153	installation à caractère spécifique	4 188,00
001	excédent d'investissement reporté	44 842,00 €
021	virement de la section de fonctionnement	96 530,14 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>166 995,14 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M Escapil-Inchauspé dans ses explications complémentaires, et en avoir délibéré :

- DECIDE d'adopter le Budget Primitif « Bar-Restaurant-Trinquet » 2024 de la Commune de Villefranque tel que présenté ci-dessus.

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le 03/04/24  
Mise en ligne sur le site internet le.....

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranque, le 27 mars 2024

Le Maire,

Marc SAINT-ESTEVEN





Date : 26 mars 2024

Commune de VILLEFRANQUE

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE  
DU 26 MARS 2024**

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursuia de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETCHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s): M. CABEZAS, M SIRAC.

**21/ n°24\_03\_26\_21 : Budget Annexe « Lotissement Eskola ondoa » : Approbation du Budget Primitif 2024 Nomenclature actes : 7-1 Décisions Budgétaires**

Rapporteur : M ESCAPIL-INCHAUSPÉ

Le Budget Primitif « Lotissement Eskola Ondoa » 2024 s'équilibre globalement à 146 589,43 € en fonctionnement.

Il s'agira de procéder au versement au budget principal de l'excédent de clôture constaté.

## PREVISION BUDGETAIRE 2024 - ESKOLA ONDOA

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	BUDGET PREVISIONNEL
011	Charges à caractère général	146 589,43
65822	virement excédent budget annexe carac administratif	146 589,43
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>146 589,43 €</b>

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article	Libellé	BUDGET PREVISIONNEL
002	résultat de fonctionnement reporté	146 589,43
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>146 589,43 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir entendu M Escapil-Inchauspé dans ses explications complémentaires, et en avoir délibéré :

- DECIDE d'adopter le Budget Primitif « Lotissement Eskola Ondo » 2024 de la Commune de Villefranque tel que présenté ci-dessus.

#### DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE

Transmise à la Sous-Préfecture le 03/04/24

Mise en ligne sur le site internet le.....

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranque, le 27 mars 2024

Le Maire,

Marc SAINT-ESTEVEN



Date : 26 mars 2024

Commune de VILLEFRANQUE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE

DU 26 MARS 2024

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursua de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETACHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s): M. CABEZAS, M SIRAC.

### 22/ n°24\_03\_26\_22 : Attribution des subventions 2024 d'un montant inférieur à 23 000 €

*Nomenclature actes : 7-1 Décisions Budgétaires*

Rapporteur : Colette ARNOU

Sur proposition de Mme Arnou, le conseil municipal :

- **VOTE L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS** aux organismes suivants et pour les montants indiqués dans le tableau ci-après.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranque, le 27 mars 2024

**Le Maire,**

Marc SAINT-ESTEVEN



**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le 03/04/24

Mise en ligne sur le site internet le.....

	<b>Montant versé 2023</b>	<b>Montant proposé 2024</b>
Ametza Ikastola	4000 €	4800 €
APE Ecole publique	3926 €	3926 €
APEL Irumendi	3300 €	3500 €
ASEP (Association Sportive Ecole Publique)	250 €	250 €
Association jeunes adultes handicapés moteurs		250 €
Association Sportive Eskulari	800 €	1000 €
Banque Alimentaire	900 €	900 €
Bizi Berria	400 €	400 €
Cadre de Vie	100 €	100 €
Comice Agricole	200 €	200 €
Entzun Ikus – Gure Irratia	500 €	500 €
Errobiko Lagunak	400 €	400 €
Handisport Pays Basque	250 €	250 €
Ikas Bi Lehendakaria	200 €	200 €
Judo Club Milafranga	350 €	350 €
Kimua	800 €	800 €
Leinua	800 €	1000 €
Milaguntza	300 €	300 €
OISO	350 €	350 €
On Egin (Gym volontaire)	350 €	350 €
Prévention Routière	60 €	60 €
Restos du cœur 64		200 €
Société des chasseurs de Villefranche	300 €	300 €
Sokorritzaileak	100 €	100 €
	<b>21 716 €</b>	<b>20 486 €</b>



Date : 26 mars 2024

Commune de VILLEFRANQUE

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLEFRANQUE

DU 26 MARS 2024

Le vingt-six mars deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Villefranque s'est réuni à la salle Ursuia de la Maison pour Tous sur la convocation de Monsieur Marc SAINT-ESTEVEN, Maire, affichée et transmise par voie électronique le 21 mars 2024, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Mme ARNOU, M. BISAUTA, Mme BRUNET, Mme CABANE, M. DOUSSEN, M. DUHALDE (à partir de la question n°6), Mme ECHAIDE, M. ESCAPIL-INCHAUSPÉ, Mme LARROUDÉ, Mme LASSALLE, M. SABATOU, M. SAINT-ESTEVEN, Mme SALLABERRY, Mme SISTIAGUE.

Absent(s) mais ayant donné pouvoir : M. BARLEDUC (pouvoir à M BISAUTA), M. ESCOT-SEP (pouvoir à M SAINT-ESTEVEN), Mme FOURMEAUX (pouvoir à Mme SISTIAGUE), Mme JAURETCHE (pouvoir à Mme CABANE), Mme JUZAN-LANDARRETCHE (pouvoir à Mme LARROUDE), M. LARRENDUCHE (pouvoir à Mme BRUNET), M MARTIARENA, (pouvoir à M DOUSSEN).

Absent(s) : M. CABEZAS, M SIRAC.

### **23/ n°24\_03\_26\_23 : Attribution des subventions 2024 d'un montant supérieur à 23 000 € et signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec les associations bénéficiaires**

*Nomenclature actes : 7-1 Décisions Budgétaires*

Rapporteur : Colette ARNOU

#### **1/ SUBVENTION VERSÉE A L'OGEC**

Cette subvention résulte d'une obligation inscrite dans la loi DEBRÉ de décembre 1959, qui impose aux communes de prendre en charge le fonctionnement des écoles privées en contrepartie de la prise en charge des salaires des enseignants de ces établissements par l'État. Le calcul de la subvention se fait à partir du coût de l'élève externe scolarisé à l'école publique.

Par délibération n°16 (vote du budget 2024) le Conseil Municipal a fixé la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée pour l'année 2024 à **93 752 €** correspondant à :

Coût de l'élève externe de l'école publique : 669,66 €

Nombre d'élèves à l'école privée Sacré-Coeur : 140

Forfait communal à verser : 669,66 \*140 = **93 752 €**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lorsque le montant annuel d'une subvention dépasse 23 000 €, la commune a l'obligation de conclure une convention avec l'association qui en bénéficie. Cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

La subvention votée par l'assemblée à l'association OGEC SACRÉ COEUR qui gère le fonctionnement de l'école privée dépasse ce seuil.

M. le Maire propose donc à l'assemblée un projet de convention avec l'association répondant aux obligations légales ; convention ci-annexée.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire et après en avoir largement délibéré :

- **Donne son accord au versement de la subvention telle que calculée.**
- **Dit que la somme sera versée en trois échéances à savoir :**

- échéance 1	15 mai 2024	31 250 €
- échéance 2	15 juin 2024	31 250 €
- échéance 3	1 <sup>er</sup> octobre 2024	31 251 €

- **Approuve la convention**
- **Autorise le Maire à signer la convention avec l'association OGEC SACRÉ CŒUR**

## **2/ SUBVENTION VERSÉE A NIMINOAK :**

M. le Maire précise que lors de la création du centre de loisirs, la commune avait le choix entre créer un centre de loisirs communal ou un centre de loisirs associatif. La CAF avait, à l'époque, conseillé à la commune de créer un centre de loisirs associatif.

Pour l'exercice 2023, compte tenu que les prestations de la CAF ne transitent plus par la commune mais sont directement versées au centre de loisirs, le montant de la subvention versée avait été recalculée. Ainsi, une subvention de **42 350 €** avait été votée, répartie en 2 versements :

- échéance 1	15 mai 2023	21 175 €
- échéance 2	3 juillet 2023	21 175 €

Par délibération n°16 (vote du budget 2024), le Conseil Municipal a fixé la participation aux frais de fonctionnement de l'association NIMINOAK pour l'année 2024 à **42 350 €**, soit un renouvellement à l'identique de l'enveloppe allouée à cette structure.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que lorsque le montant annuel d'une subvention dépasse 23 000€ la commune a l'obligation de conclure une convention avec l'association qui en bénéficie.

Cette convention doit définir l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

La subvention votée par l'assemblée à l'association NIMINOAK qui gère le fonctionnement dépasse ce seuil.

M. le Maire propose donc à l'assemblée un projet de convention avec l'association répondant aux obligations légales ; convention ci-annexée.

Le Conseil Municipal, après avoir écouté M le Maire et M ESCAPIL-INCHAUSPÉ dans leurs explications complémentaires et après en avoir largement délibéré,

- **Donne son accord au versement de la subvention telle que calculée**
- **Dit que cette somme sera versée en deux échéances à savoir :**

- échéance 1	15 mai 2024	21 175 €
- échéance 2	30 juin 20234	21 175 €

- **Approuve la convention,**
- **Autorise le Maire à signer la convention avec l'association NIMINOAK.**

**DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE**

Transmise à la Sous-Préfecture le 03/04/24

Mise en ligne sur le site internet le.....

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Villefranche, le 27 mars 2024

**Le Maire,**

**Marc SAINT-ESTEVEN**

